

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David LEGOUET, Maire.

### Etaient présents :

Mesdames et messieurs

David LEGOUET, Maire, Annie POISSON, Guy LEPREVOST, Jean-Pierre LEQUERTIER, Edwige PERINET, France COSTA-TORRO, Maires Adjointes, Bruno MEDA, Conseiller Délégué, Marie-José NAGLE, Yannis GIRARD, Tony ALFEREZ, Bertrand LADUNE, Catherine POT, Vincent ARNAUD, Yannick BEAUGRAND, Florence PEYROT.

### Absents excusés :

Gilbert CHODORGE a donné pouvoir à Monsieur le Maire

Julie MESNIL a donné pouvoir à Bertrand LADUNE,

Yveline BONNET a donné pouvoir à Annie POISSON,

Cédric ASSELINE.

Tony ALFEREZ est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'inscription d'une question diverse à l'ordre du jour :

- Remboursement de frais engagés par Monsieur et Madame LAIR pour réparations lors de la tempête CIARAN en raison de branches communales tombées sur leur abri de jardin.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 à l'approbation du Conseil Municipal.

Bertrand LADUNE précise qu'il a transmis deux courriels à Monsieur le Maire demandant l'inscription de compléments sur son intervention au sujet du centre de santé communautaire et qu'il n'a eu aucune réponse. Pour cette raison, les élus d'opposition ne signeront pas le procès-verbal.

Monsieur le Maire prend acte et précise que lors de son appel auprès de Jacques COQUELIN le jeudi 28 décembre 2023, il lui a signifié le contenu de la modification souhaitée par les élus d'opposition.

Jacques COQUELIN lui a précisé la teneur de ses propos :

Le centre de santé communautaire aura vraisemblablement son siège à Valognes avec des antennes dans les territoires qui ont besoin d'être soutenus : Saint Pierre Eglise et la Côte des Isles.

Dans le cadre de l'étude lancée par Le Cotentin, des discussions sont prévues avec les représentants des pôles de proximité concernés et les communes si nécessaire.

La modification souhaitée ne correspond pas aux propos tenus par monsieur Jacques COQUELIN.

Pour cette raison, le compte-rendu du 13 décembre ne sera pas modifié

Bertrand LADUNE prend bonne note de cette décision et en reste là.

### **Informations :**

Annie POISSON revient sur la cérémonie des vœux du Maire et précise que l'ensemble des élus autour de la table ce soir peuvent se féliciter de l'énorme travail effectué. Au vu des discours des officiels, « ça vaut le coup » de s'investir autant.

Elle a noté que ces discours d'encouragements et de félicitations sont importants pour les projets à venir et pour leur financement. Les représentants des administrations qui ont apporté leur soutien financier pour les travaux sont satisfaits que l'ensemble des projets aient été réalisés. Les sommes accordées ne sont pas restées en attente et ne bloquent pas d'autres projets. L'allocution du Député Stéphane TRAVERT, qui a qualifié la commune de « Capitale du Cotentin » en est la preuve. Il a précisé que le Maire était le bon capitaine. Elle termine son intervention par ces quelques mots : « on continue ».

### **Informations :**

Monsieur le Maire précise, mais chacun a pu le voir, que l'antenne de téléphonie, située sur le château d'eau de Barneville, a été enlevée ce mardi 23 janvier.

Il rappelle les différentes demandes d'implantations d'antennes en 2020-2021 et la création d'une association hostile à ces projets si près des habitations. Après différentes interventions de l'association, des habitants et des élus, les projets ont été abandonnés ou déplacés.

Bouygues Telecom a procédé à une installation dans le terrain près de la caserne des pompiers où les nuisances sont bien moindres et Free à Saint Jean de la Rivière.

Il restait les anciennes antennes sur leu château d'eau du Bourg. Le Cotentin, propriétaire du château d'eau depuis le transfert de compétence, l'a fait enlever.

## **Ordre du Jour**

### **Informations sur les décisions prises dans le cadre des délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal**

Monsieur le Maire a signé un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier du Marais pour la fin des voies piétonnes sur le secteur de Carteret jusqu'à la Potinière.

### **Signature du contrat de Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une liaison piétonne/cycle vers la Potinière**

Le Maire de Barneville-Carteret,  
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Dans le cadre de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal de Barneville-Carteret en date du 29 mai 2020,

Considérant le programme des travaux de voies douces sur l'ensemble du mandat et la création d'une liaison piétonne/cycle vers la plage de la Potinière,  
Considérant que la commune souhaite faire appel à un maître d'œuvre pour cet aménagement,

### **DECIDE :**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La proposition de contrat de mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une liaison piétonne/cycle vers la Potinière établi par l'Atelier du Marais pour un montant de 11520.00€TTC.

Monsieur le Maire précise que cette décision a été précédée d'une lettre d'intention au Cotentin pour intégrer cette dépense dans les Fonds de Concours.

Il s'agira donc de la fin de l'aménagement des voies douces sur la commune conformément à la promesse de campagne. Elle sera sur le secteur du port notamment, Monsieur le Maire précise que Pierrick LEDARD, Responsable du Port sera associé aux réunions de travail.

Au sujet des voies douces, Monsieur le Maire rappelle que les travaux, dans le cadre du Plan Vélo du Département, sont commencés et que le Pont du Havre est actuellement fermé. Les travaux de la première tranche devraient être terminés pour la fin février. Pour la deuxième tranche, il conviendra d'attendre que les travaux d'amendement agricole, pilotés par le Département et la SPL des Ports de la Manche, soient terminés. Tout le monde espère que cette deuxième tranche, jusqu'à la rue des Ormes, sera terminée pour la saison 2024.

#### **Programmation DETR DSIL 2024**

Monsieur le Maire précise que les dossiers doivent être déposés avant le 31 janvier 2024.

Plusieurs dossiers sont soumis au vote :

#### **Projet multi-sites multi-sports :**

Le projet global s'élève à 3268500€ HT.

Les services préfectoraux sont interrogés afin de savoir si le dossier peut être déposé dans sa totalité ou bien spécialité par spécialité et savoir si les montants sont plafonnés.

Monsieur le Maire précise qu'il est espéré 20% du montant global, y compris avec la demande déposée auprès de l'Agence Nationale du Sport.

#### **Travaux supplémentaires sollicités par les Amis de la Chapelle Saint Louis pour notamment la mise à la volée de la cloche qui nécessite de la maçonnerie complémentaire.**

Coûts :

Devis Cornille HAVARD : 14 355€HT et estimatif maçonnerie : 5 000€ HT

#### **Réfection de bâtiments communaux pour accueil de saisonniers :**

- **Maison des Roulants** : devis Menuiserie ASSELINE : RDC et ETAGE : 105 919.23€HT
- SOGELEC : 21 035.00€HT
- SIMON : 30 838.43€HT (**TOTAL : 157 792.66€HT**)
- **Centre Technique** : Devis Menuiserie ASSELINE : 43 819.91€HT
- SOGELEC : 10 700.00€HT
- SIMON : 7 233.04€HT (**TOTAL : 61 752.95€HT**)

### **Video Protection :**

La Gendarmerie a été sollicitée il y a deux ans pour une étude d'installation de Vidéo Protection sur le territoire. Un devis a été proposé pour un montant de 77 365.95€HT.

Il est également nécessaire de solliciter les subventions auprès :

- de la DRAC et du Conseil Départemental pour le mobilier classé de la chapelle Saint Louis : Fonds Baptismaux
- du Fonds Ministériel pour la Vidéo Protection.

Bertrand LADUNE demande à combien sont estimés les montants des subventions pour le projet multi-sites multi-sports ?

Monsieur le Maire lui répond que le projet doit être subventionné à 80%.

La Région Normandie, dans le cadre du Contrat de Territoire, a déjà donné son accord pour 653 700€

Le Département devrait se prononcer favorablement, dans le cadre du futur Contrat de Pôle de Services pour le même montant, 653 700€

Pour l'Etat, cela reste l'interrogation :

- L'ANS peut valider jusqu'à 500 000€
- Si le projet est retenu au titre de la DSIL : 653 700€
- Si le projet est retenu au titre de la DETR, il se pourrait que le dossier soit « saucissonné » par spécialité sportive et le montant pourrait atteindre 400 000€

C'est la raison pour laquelle, entre la DETR/DSIL et ANS, il est proposé de demander 653 700€.

Pour les fédérations sportives :

- La fédération du tennis pourrait subventionner à hauteur de 80 000€ et la fédération de football à hauteur de 40 000€.

Enfin, le Cotentin a validé de nouvelles règles pour les Fonds de Concours et le projet est éligible : il pourra verser le complément à partir du moment où l'autofinancement reste à minima à 20% et que la somme ne dépasse pas celle à charge de la commune.

Bertrand LADUNE demande si avec la hausse éventuelle du coût des matériaux dans la conjoncture actuelle, si les coûts estimatifs donnés sont plus élevés, comment seront évaluées les subventions ? Il fait référence notamment au surcoût du gymnase de la commune voisine.

Monsieur le Maire lui précise les règles des financeurs qui n'ont pas changé depuis le début de la mandature :

- Les subventions sont votées avec un certain montant.
  - o Si les coûts finaux après appel d'offres se révèlent plus hauts que l'estimation, les montants sont figés,
  - o Si les coûts finaux se révèlent moindre, les montants accordés sont revus à la baisse.

Il rappelle également que le Cabinet D2X qui a mené l'étude et établi les dossiers, est un spécialiste des équipements sportifs au niveau national. Ils ont une parfaite connaissance des coûts du marché.

D'ailleurs, à la prochaine réunion du Conseil Municipal, un contrat d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le Cabinet D2X sera proposé.

En effet, le montant du projet nécessite une attention particulière tout au long de sa réalisation. Ainsi, ils apporteront leur aide et leur conseil sur la rédaction du DCE, sur l'analyse des offres, le suivi des travaux jusqu'à la réception finale des installations.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble des aides financières est estimé à 2 600 000€, Cependant, avant de percevoir les aides, même si nous pourrions percevoir des avances, il faudra bien régler les entreprises au fil de l'eau. Un prêt relais sera sans aucun doute soumis au vote du Conseil Municipal en l'attente du versement des subventions.

Il rappelle également que le Fonds de Compensation de la TVA (16.404%) est versé en N+1, le montant ne sera pas négligeable.

Vincent ARNAUD précise qu'à cet instant, le conseil est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions ? Il lui est répondu par l'affirmative.

Pour les logements, Bertrand LADUNE demande si les devis sont signés ? Monsieur le Maire lui répond par la négative, le montant notamment pour la Maison des Roulants étant supérieur au seuil de la commande publique, il conviendra de lancer une consultation. Les diagnostics amiante et énergie sont en cours.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions.

### **Demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental pour les travaux de rénovation des Fonds Baptismaux de la Chapelle Saint Louis, mobilier classé.**

Monsieur le Maire précise que l'association des Amis de la Chapelle Saint Louis souhaite, au vu des accords pour les travaux de restauration de l'édifice, terminer la rénovation de l'ensemble.

Les devis présentés, pour la rénovation des Fonds Baptismaux et pour la pose d'un couvercle, s'élèvent à 2100€ pour la rénovation (maçon) et 1 100€ pour le couvercle (menuisier), soit un total de 3 200€HT.

S'agissant de mobilier inscrit, il est possible de solliciter l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces demandes de subventions.

### **Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Protection de la Délinquance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son exposé du mois de novembre 2022 lui précisant que la commune souhaiterait mettre en place un système de Vidéo Protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la commune.

L'installation de ce dispositif de Vidéo Protection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la Sécurité Publique. Il rappelle que la SPL des Ports de la Manche avait été associée au projet, mais que finalement, elle va étudier cette installation de son côté, sans mutualisation.

Le devis présenté par la société AMP NODICOM s'élève à 77 365.95€HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette demande de subvention.

### **Ouvertures de crédits d'investissement avant le vote du budget :**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil du mois de décembre 2023 des ouvertures de crédits avant le vote du Budget pour le chapitre 21 (immobilisations corporelles) ont été votées. Depuis cette séance, des travaux de voirie sont programmés. Il convient donc d'ouvrir des crédits au chapitre 23 – article 2315-128 pour un montant de 100 000€, ainsi qu'une ouverture de crédit au compte 2031-900 (viabilisation HLM) pour 6000€. A ce sujet, Monsieur le Maire informe que les travaux de viabilisation ont débuté mais ils sont stoppés depuis plusieurs mois en raison de la forte pluviométrie.

Ces montants seront repris lors du vote du Budget Primitif 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise ces ouvertures de crédits.

### **Subvention à la SCI SAVARY pour acquisition de matériel médical, informatique et Pôle PMI.**

Lors du vote du Budget 2023, le Conseil Municipal avait voté une ligne pour la prise en compte de matériel pour le cabinet médical. Avec l'arrivée du nouveau médecin, le réseau informatique a été revu (5844.10€). Il y a également eu un monitoring et une table de soins achetés pour le pôle PMI par la SCI SAVARY.

Il est proposé de voter une subvention d'investissement à la SCI SAVARY à hauteur de :

Réseau informatique : 5844.10€

Aménagement et mobilier pour le Cabinet médical : 6440.85€

Matériel pour le Pôle PMI : 5 411.99€, soit un total de 17 696.94€

Au sujet de la santé, Monsieur le Maire rappelle son intervention au moment des vœux. Il réaffirme le travail effectué avec les professionnels de santé de la Côte des Isles, le Cotentin, l'ARS... ayant permis l'arrivée du Dr REISING le 8 janvier. Contrairement aux demandes de l'association Pour Un Centre de Santé de la Côte des Isles « APUCS » lors de la manifestation du 25 février 2023 qui demandait un centre de santé communal avec des médecins salariés et départemental il y a quelques semaines, la municipalité fait confiance au Cotentin pour la mise en place d'un centre de santé communautaire avec des médecins salariés.

Vincent ARNAUD demande si la subvention porte sur des dépenses déjà engagées ? Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative, suite à l'engagement de la municipalité.

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues, valide ces subventions d'investissement à la SCI SAVARY.

### **Approbation de la proposition d'indemnisation par l'assurance pour les réparations des dégâts provoqués par la tempête CIARAN**

La tempête CIARAN a entraîné des dégâts sur la commune : Eclairage Public, bardage et toiture de la salle de sports, toitures de la MAM, de l'école, du hangar de la Neire Mâove et des Doris, de l'Eglise, du Boulodrome, du Centre Technique ...

Jérôme MARTIN a sollicité les entreprises pour avoir des devis et la municipalité a effectué les déclarations auprès de l'assureur AXA. Un expert s'est rendu sur place, a étudié les devis et a rendu son avis le 16 janvier dernier.

Mis à part la voirie du parking du cinéma et l'élagage des arbres qui ne sont pas des biens assurables, quasiment tout est pris en charge avec une petite vétusté.

De plus, sur le total, l'expert précise qu'il existe une indemnisation « frais et pertes » indirectes à hauteur de 5% du total, ce qui représente un peu plus de 8 000€ qui en fait vont quasiment couvrir la facture de l'élagage.

Le Conseil Municipal doit valider la proposition de l'assurance.

Sur l'ensemble des dégâts chiffrés qui s'élèvent à 253 483.97€ TTC, une somme de 70 873.99€ n'est pas prise en charge car elle concerne des biens non assurables : la jetée de Barneville-Plage (derrière le CARPE DIEM), l'élagage et la voirie de la place du Cinéma.

Soit une somme restante de  $253\,483.97\text{€} - 70\,873.99\text{€} = 182\,609.98\text{€}$

L'assurance rembourserait 189 307.76€ en ajoutant l'indemnité pour frais et pertes.

Pour la jetée, Tony ALFEREZ demande quand la réparation sera effectuée ? Monsieur le Maire précise que la cale étant sur le Domaine Public Maritime, la commune doit obtenir l'aval de la DDTM avant travaux.

Une petite mise au point est faite sur cette jetée, car dans la note transmise, une confusion a été faite avec la brèche dans la digue à côté du Carpe Diem.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal valide cette indemnisation.

### **Loyer logement de La Poste en dépannage charges comprises**

Monsieur le Maire rappelle que le logement au-dessus du cabinet dentaire était mis à la location et ensuite servait de logement pour les renforts de Gendarmerie l'été. Un projet de réaliser deux petits studios a également été étudié. Cependant, le logement d'urgence étant occupé, Annie POISSON a rencontré un jeune qui travaille en apprentissage chez un artisan local avec une promesse d'embauche après son examen et qui allait se retrouver à la rue. En effet, s'agissant d'un travailleur étranger, l'association encadrante prenait son loyer en charge jusqu'à ses 20 ans. A 20 ans et un jour, il doit se débrouiller seul du jour au lendemain...

Elle a donc proposé à Monsieur le Maire de loger ce jeune dans cet appartement en attendant qu'il se retourne. Ce logement lui est mis à disposition gratuitement jusqu'à fin février et il vous est demandé de voter un loyer pour la suite à hauteur de 400€ toutes charges comprises (eau et électricité). En effet, il ne bénéficie pas de l'entièreté du logement car le mobilier pour les gendarmes a été stocké dans deux chambres.

Catherine POT demande, vu les circonstances, si on ne pourrait pas le loger gratuitement 6 mois, tout comme le logement du Dr Padilla, dans d'autres circonstances, avait été mis gratuitement à sa disposition ?

Annie POISSON répond qu'elle avait eu la même idée et en a parlé à son employeur qui lui a précisé qu'il valait mieux, pour sa parfaite intégration qu'il verse un loyer et qu'il apprenne ainsi à gérer son budget. Une demande d'APL est en cours ainsi qu'une demande de logement social. Si nécessaire, la commune pourra l'aider avec une nouvelle décision du Conseil Municipal ou du CCAS.

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues, valide ce loyer à l'unanimité.

### **Effacement de réseaux allée de la Chapelle Saint Louis**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté en séance du 13 décembre dernier, un avis de principe sur l'effacement de réseaux allée de la Chapelle Saint Louis. Le SDEM50 a transmis la proposition qui s'établit ainsi :

Coût total : 58 900€ et participation de la commune : 11 780.00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce projet et le reste à charge pour la commune.

### **Chapelle Saint Louis : Avis de principe pour les travaux souhaités par l'association des Amis de la Chapelle Saint Louis et sur la signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux souhaités par l'association des Amis de la Chapelle Saint Louis vous ont été présentés en partie lors des demandes de subvention pour la DETR, sur la mise à la volée de la cloche pour 19 355€HT.

L'association souhaite également :

- la rénovation des Fonds Baptismaux (classés) pour un montant de 2100€HT ainsi que la pose d'un couvercle en bois pour 1 100€ HT



- la restauration de huit croix en pierre pour un montant de 2 000€HT
- l'acquisition de deux chauffages mobiles pour 800€
- l'acquisition d'appliques murales pour la mise en valeur des œuvres lors des expositions pour 1 500€
- la réfection de l'électricité pour 8000€,
- les travaux de maçonnerie selon le devis de l'entreprise LEFEVRE pour 60 776.85€HT, dont les subventions sont déjà accordées.

Bien que l'association rembourse les montants HT à la commune, la commune, propriétaire de l'édifice, doit commander les travaux et effectuer les demandes de subvention.

L'association demande également une autorisation de signature pour Monsieur le Maire pour le renouvellement de la convention avec la Fondation du Patrimoine qui apporte son soutien financier pour certains travaux ainsi que la Sauvegarde de l'Art Français.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

### **Appel à cotisation pour adhésion association de jumelage Jersey Normandie.**

L'association Jersey Normandie a transmis une demande d'adhésion de la commune à hauteur de 300€. Monsieur le Maire qui travaille sur le développement du jumelage avec les îles Anglo-Normandes, vous propose de valider cette adhésion.

Monsieur le Maire rappelle que Jersey est divisé en 12 paroisses. Une paroisse est jumelée avec CANCALE et sur les 11 autres, une est jumelée avec le Calvados et 10 avec la Manche. Lorsque l'association de jumelage Barneville-Carteret Saint Laurent était encore active, c'est elle qui adhérait à Jersey Normandie. Il paraît important qu'au vu des échanges prévus que la commune procède à cette adhésion.

Avec l'Association Barneville-Carteret Internationale, nouvellement créée, les premiers contacts ont été pris et trois classes de Barneville-Carteret vont aller à Jersey en 2024. Des contacts sont pris avec le collège et ensuite le lycée, les stages de 3ème et les jobs saisonniers.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette adhésion.

### **Signature d'une convention avec la SNSM pour la surveillance des plages 2024.**

Monsieur le Maire rappelle que la surveillance de la baignade et des plages était jusqu'alors assurée par le SDIS 50 qui a souhaité se désengager de cette tâche afin de se reconcentrer sur ses missions premières.

La commune a donc fait une demande auprès de la SNSM afin de se positionner pour obtenir des sauveteurs pour la prochaine saison, sachant que la SNSM ne pouvait répondre à l'ensemble des sollicitations des communes. La SNSM a accepté notre demande et propose la signature d'une convention pour acter la surveillance des plages. Cette convention prévoit entre autres que la commune recrute en direct les sauveteurs.

Cela coûtera un peu plus cher à la collectivité, mais la surveillance des plages pour la station est une réelle obligation et cette décision de la SNSM, qui travaille en étroite collaboration avec la municipalité tout au long de l'année, est une très bonne nouvelle.

Le Conseil Municipal, toutes explications entendues, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SNSM.

Monsieur le Maire précise que le délégué départemental va venir avec Monsieur HUSSON, Président de la station locale, visiter les locaux la semaine prochaine.

### **Choix du bureau d'études pour la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime.**

Monsieur le Maire rappelle que la concession d'utilisation du Domaine Public Maritime (concession d'endiguage) pour les ouvrages d'enrochements, etc... plage de Barneville est arrivée à terme en octobre 2021. Elle avait en effet une durée de 30 années. C'est la raison pour laquelle la commune n'est plus autorisée à enrocher, mais à engager des travaux, dites méthodes douces : fascine, rechargement... et elle doit demander une autorisation spécifique à la DDTM à chaque intervention.

La consultation pour le choix du bureau d'étude qui aura en charge de préparer ce dossier est clôturée et l'offre a été examinée par la commission d'Analyse des Offres le 23 janvier 2024. Pour information, un seul dossier a été déposé et il est recevable.

Il s'agit de l'offre présentée en groupement conjoint ISL – EAU MEGA pour les montants suivants :

Tranche ferme :	76 747.50€HT (ISL : 43 500€ et EAU MEGA : 33 247.50€)
Tranche optionnelle :	40 350.00€HT
Tranche conditionnelle :	15 550.00€HT

L'objet de la consultation est une mission concernant la préparation d'un dossier de demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime sur l'ensemble du linéaire concerné, de la cale de Barneville à la cale de Saint Jean de la Rivière. Pour rappel, les deux cales sont sur le Domaine Public Maritime et devront être incluses dans la future concession. Il en est de même pour les ouvrages existants (enrochements, fascines...) et les ouvrages à construire (épis, etc...). Ce dossier devra répondre aux exigences mentionnées ci-dessus du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Ce dossier prendra à minima 18 mois, l'étude Faune Flore doit en effet se dérouler au fil des 4 saisons.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de principe au titre de l'AFITF a été sollicitée. Il conviendra dorénavant de transmettre les montants à la DDTM.

Il rappelle que les travaux de reprofilage engagés en octobre 2023 ont permis de « stabiliser » le niveau de la plage et c'est une très bonne réussite car la tempête CIARAN et les autres coups de vent ultérieurs n'ont pas atteint le cordon dunaire pour arriver jusqu'au boulevard Maritime.

Guy LEPREVOST et Florence PEYROT suivent le trait de côte avec attention. Les habitants riverains sont soulagés des travaux effectués et de leur résultat.

Après concertation avec la SPL des Ports de la Manche, le prochain rechargement massif du début du printemps, pourrait avoir lieu à la grosse marée début avril et serait réalisée selon le même mode opératoire pour les plages de Barneville et Saint Jean de la Rivière, à savoir, extraction pendant les gros coefficients, dépôt en haut de plage au niveau de la Flèche Dunaire et régalaage les semaines suivantes en morte eau. C'est plus cher, mais cela fonctionne.

Les pêcheurs ont fait savoir que les 24 000m<sup>3</sup> extraits en octobre, se sont déjà reconstitués, la ressource en sable est donc bien présente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix du bureau d'études ISL-EAU MEGA.

### **Demande de subvention pour les manifestations du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement et de la libération.**

Monsieur le Maire donne la parole à France COSTA-TORRO qui précise que Maud BUISSON a travaillé sur un projet pour les manifestations sur la commune à l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire du Débarquement et de la libération.

Elle a pris contact avec le Département de la Manche afin que ces manifestations puissent être inscrites dans la trame de celles organisées par le Département sur l'ensemble du territoire de la Manche.

Le Département peut apporter son soutien financier pour certaines manifestations. Il convient que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette aide qui s'élève à 3525€.

Elle précise que les manifestations auront lieu les 15 et 16 juin, en amont des cérémonies de la coupure du Cotentin :

- Repas guinguette sur le thème du débarquement
  - o Recherche de véhicules d'époque à cette occasion
- Camp militaire
- Conférence
- Courts métrages avec interview des locaux
  - o Les résidents de l'EHPAD sont très intéressés
- Diffusion du film : le gars des Callouins...

Monsieur le Maire rappelle que les cérémonies de la coupure du Cotentin auront lieu

- A Saint Maurice en Cotentin, le 17 Juin, à 17h00
- A Barneville-Carteret, le 18 Juin à 18h00.

Il constate que trop peu de monde viennent à ces cérémonies et lance un appel à la population pour que nous soyons plus nombreux à l'avenir : c'est un acte citoyen et patriotique pour les petits et les grands.

Bertrand LADUNE demande si d'autres manifestations patriotiques sont organisées notamment par le Général DE LEPARS ? France COSTA TORRO lui précise que le Général est associé au projet de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Manche.

### **Remboursement M. Mme LAIR dégâts tempête :**

Monsieur le Maire informe que Monsieur et Madame LAIR ont une propriété 13 rue de la Grève d'Or à Barneville-Plage. Lors de la tempête CIARAN, des arbres communaux ont provoqué des dégâts sur le toit de leur garage. En accord avec Jérôme MARTIN qui leur a précisé que les Services Techniques étaient débordés par le nettoyage en première urgence des voies communales, ils ont proposé de faire les réparations eux-mêmes et que la commune, dont la responsabilité est engagée dans ce sinistre les rembourse des frais et procède ensuite à l'enlèvement des branches.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement qui s'élève à 154.00 (facture Maison.fr).

La parole est donnée aux Conseillers Municipaux :

Catherine POT rappelle qu'elle a sollicité Jean-Pierre LEQUERTIER en décembre pour un lampadaire en panne avenue de la République. Ce dernier n'est toujours pas en service. Jean-Pierre LEQUERTIER lui précise qu'il a relancé plusieurs fois la SARLEC pour les travaux sur l'ensemble de la commune. La SARLEC a beaucoup de travail de remise en état des réseaux d'éclairage public depuis la tempête CIARAN et devrait intervenir la semaine prochaine sur la commune.

La séance est levée à 20h00.

Vu, le Maire, David LEGOUET,

